

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD

Le 15 novembre 2021, à 19h 30, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers, Xavier Bouhy, Richard Doyon et Francis Fecteau ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante, Nancy Lessard et Patricia Bolduc formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Assistent également monsieur Félix Nunez, directeur général secrétaire-trésorier.

Le secrétaire de l'assemblée est monsieur Félix Nunez.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2021-11-183

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté.

ADOPTÉE

2021-11-184

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 OCTOBRE 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2021

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les procès-verbaux de la séance régulière du 4 octobre 2021 ainsi que de la séance extraordinaire du 25 octobre 2021 soient adoptés.

ADOPTÉE

2021-11-185

AVIS DE MOTION POUR AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Madame Patricia Bolduc donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis pour adoption un règlement amendant le règlement 2018-157 concernant le zonage.

Un dépôt du projet de règlement a été déposé.

ADOPTÉE

2021-11-186

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-200 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2018-157 DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR POUR LA ZONE M-61**

Monsieur Xavier Bouhy procède au dépôt du projet de règlement.

ADOPTÉE

2021-11-187

CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF SCOLAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité désire créer un comité consultatif scolaire

Proposé par madame Dany Plante

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'accepter que la Municipalité procède à sa création.

ADOPTÉE

2021-11-188

ASSURANCE RESPONSABILITÉ ACTIVITÉ DE PICKLEBALL

ATTENDU qu'une demande à été faire à la Municipalité d'assurer une activité de pickleball pour les citoyens de la Municipalité de Saint-Victor;

ATTENDU que l'assureur de la Municipalité accepte de couvrir cette activité dans la police d'assurance actuelle de la Municipalité

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter de couvrir cette activité dans la police d'assurance de la Municipalité.

ADOPTÉE

2021-11-189

OMH SUD DE LA CHAUDIÈRE SAINT-VICTOR

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor a reçu une révision budgétaire le 1^{er} juin pour l'année 2021 pour l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, concernant le refinancement de l'hypothèque et/ou le financement à long terme de Remplacement, Amélioration et Modernisation (RAM-C) ;

	Budget approuvé précédent	Budget approuvé
Intérêts dette long terme RAM capitalisée	264 210 \$	318 731 \$
Amortissement dette long terme	480 613 \$	595 976 \$

RAM capitalisée		
-----------------	--	--

Pour l'ensemble immobilier no 1889

	Budget approuvé précédent	Budget approuvé
Intérêts dette long terme RAM capitalisée	5 003\$	5 465\$
Amortissement dette long terme RAM capitalisée	10 244\$	11 221\$

Proposé par monsieur Francis Fecteau

Et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte le budget révisé de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière tel que déposé par la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE

2021-11-190

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2021-04-068 (MANDAT À EXCAVATION DROUIN INC.: CONSTRUCTION D'UNE SURFACE MULTISPORT ET D'UN MUR DE BALLE AU MUR)

ATTENDU QUE la résolution numéro 2021-04-068 mentionnait que l'investissement total sera utilisé dans le surplus non affecté;

ATTENDU QUE dans ce projet il faut prendre en considération la subvention reçue ainsi que l'aide financière de divers organismes;

ATTENDU QUE l'investissement total net de ce projet, incluant la soumission Excavation Drouin Inc, s'élève à 231 815.89 \$ et qu'il faut déduire la subvention qui provient du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV au montant de 91 475.00 \$ ainsi qu'une autre somme de 20 730.43 \$ provient de divers organismes

;

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'une somme de 119 610.46 \$ soit approprié du surplus accumulé non affecté pour ce projet.

ADOPTÉE

2021-11-191

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2021-05-086 (MANDAT : RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE)

ATTENDU QUE la résolution numéro 2021-05-086 mentionnait que les dépenses reliées à la réalisation du projet soient appropriées à même le surplus accumulé non affecté soit une somme de 39 712.37, taxes incluses;

ATTENDU QU'une subvention est accordé pour ces travaux de rénovation par le programme PRABAM (Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux);

ATTENDU que la dépense nette pour ce projet est de 36 842,21 \$ et que seule la partie qui abrite les bureaux municipaux est subventionnable.

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'une somme de 18 421.11 \$ soit approprié du surplus accumulé non affecté pour ce projet et que le reste de la dépense soit payé par la subvention PRABAM.

ADOPTÉE

2021-11-192

**AFFECTATION DU SURPLUS RÉSERVÉ – SECTEUR
AQUEDUC ET ÉGOUT**

Considérant le paiement, effectué le 11 juin 2021, des avis de directives de changement pour la station de chloration ce qui a occasionné un dépassement budgétaire.

Proposé par madame Patricia Bolduc,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approprié du surplus accumulé du secteur aqueduc et égout pour une somme de 58 436.07 \$ pour les fins de l'équilibre budgétaire.

ADOPTÉE

2021-11-193

**ACCEPTATION DES DIRECTIVES DE
CHANGEMENTS POUR LE 1ER RANG SUD, 3E
RANG SUD ET RANG SAINTE-CAROLINE**

ATTENDU QUE les directives de changements, dans le contrat accordé à Giroux et Lessard, dans le projet de travaux de voirie du 1er rang sud, 3e rang sud et du rang Sainte-Caroline

ATTENDU QU'un montant avait déjà été accordé, par résolution numéro 2021-05-083, pour permettre la libre circulation des véhicules au montant de 47 896.00, plus taxes.

ATTENDU que les directives de changement supplémentaire des décomptes 1 à 5 sont comme suit :

1e rang sud	8 339.17 \$, plus taxes
3e rang sud	107 586.48 \$, plus taxes
Rg Ste-Caroline	36 157.22 \$, plus taxes
Total :	152 082.87 \$, plus tax

Proposé par monsieur Francis Fecteau,
 Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,
 que les directives de changement ci-haut mentionné au
 montant de 152 082.87, plus taxes, soit accepté pour rendre
 le tout conforme.

ADOPTÉE

2021-11-194

**TECQ-RELATIVE AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA
 CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Proposé par monsieur madame Dany Plante

Et est résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

2021-11-195

ACHAT D'UNE CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE – SURPLUS ACCUMULÉ

ATTENDU QUE la Municipalité est allée en appel d'offre No 2021-20 pour l'achat de la chargeuse-rétrocaveuse;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçue 2 soumissions conformes de la part de :

Longues Québec (8348871 Canada Inc.) au montant de 217 232.62\$ TX incluses
Toromont Cat au montant de : 178 154,11\$ TX incluses

Proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter la recommandation du comité de sélection soit la soumission la moins chère celle de Toromont au montant de 178 154.11\$ taxes incluses. Que cette dépense soit financée à même le surplus libre non affecté.

ADOPTÉE

2021-11-196

ACHAT DE POMPES POUR LE POSTE DE POMPAGE ROUTE 108

ATTENDU QUE les pompes du poste de pompage situé sur la route 108 sont désuètes;

ATTENDU QUE ces pompes sont essentielles au bon fonctionnement;

Proposé par monsieur Francis Fecteau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de procéder à l'achat des nouvelles pompes et mandate monsieur Michaël Grenier a faire l'achat pour un montant approximatif de 18 000\$

ADOPTÉE

2021-11-197

DÉROGATION MINEURE – 225 3^E RANG NORD

ATTENDU que Monsieur Carol Roy est propriétaire du 225, 3e rang nord

ATTENDU que le propriétaire projette subdiviser sa propriété pour créer un nouveau terrain non desservi pour une future résidence.

ATTENDU que la largeur minimale pour un terrain non desservi est de 50 mètres.

ATTENDU que la superficie du terrain non desservi respecte la superficie minimale.

ATTENDU que la largeur du terrain sur le 3e rang nord-est pour permettre l'aménagement d'un accès au nouveau terrain.

ATTENDU que le lotissement est localisé à l'intérieur d'un îlot déstructuré.

ATTENDU que le terrain ne peut être desservi par les services d'aqueduc et d'égout.

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du conseil d'octroyer la dérogation à l'article 27 du règlement de lotissement pour pouvoir créer un terrain qui aura les superficies et dimensions suivantes soit :

Largeur : 5 mètres

Profondeur : + de 60 mètres

Superficie : 4263.7 mètres carrés

ADOPTÉE

2021-11-198

DÉROGATION MINEURE – 22 CHEMIN DE LA GRANDE-CORNICHE

ATTENDU que Monsieur Ginot Bourget est propriétaire du 22, chemin de la Grande Corniche.

ATTENDU que le propriétaire projette d'ajouter un toit sur la galerie arrière existante

ATTENDU qu'il est possible d'implanter une galerie en cour latérale à condition de respecter la marge de recul latérale minimale.

ATTENDU que la marge de recul latérale pour une résidence unifamiliale est de 1 mètre.

ATTENDU que le propriétaire projet de prolonger le toit de la résidence jusqu'à 0,8 mètre de la ligne latérale.

ATTENDU que les travaux ne touchent pas à la rive ni au littoral.

ATTENDU qu'il n'y a pas d'agrandissement du patio demandé et prévu

ATTENDU que le voisin principalement affecté ne s'oppose pas à la demande de dérogation mineure.

ATTENDU que le projet vise uniquement le prolongement du toit et que la galerie sera ouverte et demeurera ouverte.

ATTENDU que le projet n'est pas d'agrandir le chalet

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du conseil d'octroyer la dérogation à l'article 104 du règlement de zonage pour permettre le prolongement du toit sur le patio à une distance moindre que 1 mètre de la ligne latérale soit jusqu'à 0,8 mètres de la ligne.

ADOPTÉE

2021-11-199

DÉROGATION MINEURE – 351 3^E RANG SUD

ATTENDU que Monsieur Stephane Patry est propriétaire du 351, 3e rang sud.

ATTENDU que le propriétaire a un bâtiment de 40' x 60'.

ATTENDU que le propriétaire a obtenu une autorisation de la CPTAQ #165976 en 1989.

ATTENDU que l'usage présentement effectué est actuellement dérogatoire.

ATTENDU que le propriétaire peut agrandir son bâtiment dérogatoire d'une superficie maximale de 25 % de sa superficie, et ce une seule fois.

ATTENDU que le propriétaire projette agrandir le bâtiment existant de 20' x 40' ce qui correspond à 33 % de la superficie du bâtiment.

ATTENDU que les voisins principalement affectés ne s'opposent pas à la demande de dérogation mineure.

ATTENDU qu'il n'y a pas de changement d'usage et que l'agrandissement est pour continuer l'usage autorisé par la CPTAQ .

Proposé par madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du conseil d'octroyer la dérogation à l'article 232 du règlement de zonage pour pouvoir lui permettre d'agrandir son bâtiment dérogatoire de 20' x40' soit (800' carrée) ce qui représente 33 % de la superficie du bâtiment actuel alors que le maximum d'agrandissement permis est de 25 %.

ADOPTÉE

LES COMPTES

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,
d'accepter les comptes du mois du mois d'août.

Taf Management	8 853,08 \$
Solution Profil Financier (Katérie Métivier)	1 525,00 \$
Téléphone St-Victor	308,41 \$
Telus Mobilité	139,03 \$
Energir	38,83 \$
Garage Bizier	739,22 \$
Hydro-Québec	6 861,31 \$
Valérie Jolicoeur	100,00 \$
Beauce Télécom	170,11 \$
Colette Gosselin	1 373,10 \$
Jonathan V. Bolduc (dépenses + cell. Octobre + congrès)	1 092,38 \$
Visa Desjardins (septembre 2021)	1 261,73 \$
Syl;vie Groleau	36,99 \$
Nancy Lagueux	689,86 \$
Amilia	453,25 \$
Cordonnerie Bureau	279,38 \$
Techni Consultant	31 859,33 \$
Gingras Électrique	1 401,09 \$
Quéflex	494,39 \$
PJB Industries	1 655,65 \$
Lec compteurs Lecomte	299,27 \$
Garage Gilles Roy	47,24 \$
Marc-André Paré, Consultant	592,88 \$
Chuck & Co	1 218,23 \$
9356-1561 Québec (Stéphane Bernard)	1 358,14 \$
Anne-Marie Mathieu	909,38 \$
Energies Sonic	5 931,80 \$
Usinage Xpress	1 013,23 \$
Magasin Coop	988,78 \$
Fédération Québécoise des Municipalités	34,49 \$
Gazon Mercier	3 334,28 \$
Alarme et Communication RL	218,40 \$
Élisa Cliche	75,00 \$
Gravure Faro et Trophée	121,64 \$
Daniel Cliche Avocat	517,39 \$
Service Loisirs et Tourisme	103,50 \$
Eurofins Environex	1 218,74 \$
Morency Avocats	1 219,65 \$
Durand Marquage	5 231,36 \$
Services de Sécurité ADT Canada	251,11 \$
Fruits et légumes Maxime Poulin	269,00 \$
Remorques du Nord	9 537,30 \$
Acriart	724,34 \$
Groupe CT	1 848,35 \$
Gouttières CRS	2 242,01 \$
Magnor	1 143,68 \$
Centre du Camion Amiante	4 134,80 \$
Laboratoire de canalisations souterraines	7 839,93 \$

Pneus Beaucerons	49,40 \$
Les Pompes MC	388,24 \$
Michel Mathieu	900,00 \$
Créations Claudia Loubier	45,99 \$
Purolator	26,67 \$
Service d'entretien paysager Alain Rodrigue	300,08 \$
Télé-Alarme plus	447,91 \$
Planiftime	3 207,80 \$
Blanchette Vachon	3 736,69 \$
Gaétan Bolduc et Ass.	2 985,74 \$
Aqua Beauce	153,00 \$
Industries de Ciment la Guadeloupe	1 839,60 \$
Excavation et Pavages de Beauce	344,93 \$
Libertevision	275,94 \$
Englobe	3 194,40 \$
Industries de ciment la Guadeloupe	2 891,85 \$
Stantec	6 894,77 \$
Garage Alex Bolduc	1 575,86 \$
M.R.C. Robert-Cliche	31 006,27 \$
Béton Bama	5 921,21 \$
Atelier d'usinage Louis Bernard	469,10 \$
Pégaze	137,97 \$
Equipement de bureau Demers	269,85 \$
Hercule Fortin Inc.	1 104,50 \$
Plomberie Jacques Roy	2 660,83 \$
Boivin et Gauvin	2 006,31 \$
Francois Jacques	1 000,00 \$
Signalisation Lévis	22 609,85 \$
Impression Novalie	548,09 \$
Brandt	386,02 \$
Solution Lettrage	822,07 \$
Ubéo	63,06 \$
Sani-Thetford	3 236,55 \$
Excavation Pamphile Rodrigue	13 049,01 \$
Ville Saint-Joseph-de-Beauce	5 530,44 \$
Ville de Beauceville	9 597,49 \$
J.F. Sabourin	3 449,25 \$
CAUCA	4 225,05 \$
Construction Benoit Pépin	86,23 \$
Ville Saint-Georges	2 993,22 \$
Réfrigération J.P.	241,04 \$
Areo Feu	1 165,86 \$
CWA	3 861,28 \$
ALO Pomerleau	335,22 \$
Escouade Canine MRC	724,93 \$
Solutions GA	4 091,28 \$
TOTAL	262 606,91 \$

ADOPTÉE

2021-11-201

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par madame Nancy Lessard,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,
que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Félix Nunez
Directeur général
Secrétaire-trésorier